

## Bourses de fin d'études doctorales des Études supérieures et postdoctorales

Dépôt initial de la thèse pendant la 5<sup>e</sup> année de doctorat

### BFED 5<sup>e</sup> année ESP A2023 / Concours automne 2023

Les Études supérieures et postdoctorales (ESP) remettent chaque année des bourses de fin d'études doctorales. Cette bourse, qui couvre au plus une période de 12 mois, est d'une valeur maximale de 12 000 \$. Elle vise à soutenir les doctorantes, doctorants dans leur dernière année d'études, et ce, jusqu'au dépôt initial de leur thèse. L'étudiante, étudiant doit se consacrer à temps complet à son projet de recherche.

Le concours « **BFED 5<sup>e</sup> année ESP A2023** » concerne uniquement les étudiantes, étudiants dont le dépôt initial de la thèse sera réalisé au cours de la 5<sup>e</sup> année d'inscription au doctorat. Plus précisément, pour une bourse débutant au trimestre d'automne 2023, le dépôt initial de la thèse doit se faire au plus tard à la fin du 15<sup>e</sup> trimestre d'inscription au programme d'études de doctorat. Dans le cadre de ce concours, le dépôt doit se faire **au plus tard à la fin du trimestre d'été 2024**.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

### Critères d'admissibilité

1. Être inscrite, inscrit au programme d'études de doctorat depuis 5 ans ou moins de manière continue ET prévoir un dépôt initial de la thèse avant la fin de la 5<sup>e</sup> année d'inscription (interruption permise en raison de congé parental ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3.
3. Prévoir déposer sa thèse au plus tard à l'été 2024.
4. Être inscrite, inscrit en rédaction pendant la période d'octroi de la bourse.
5. Avoir complété avec succès l'examen général de synthèse.
6. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi.
7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.
8. Ne jamais avoir reçu une bourse de fin d'études doctorales des ESP (BFED).

N.B. : Les candidates, candidats ayant effectué un *passage direct au doctorat* (du baccalauréat au doctorat) sont admissibles à cette bourse au début de leur 6<sup>e</sup> année d'études doctorales.

Les candidates, candidats qui effectueront un dépôt avant la fin du 12<sup>e</sup> trimestre d'inscription au programme de doctorat doivent poser leur candidature au concours des « **BFED 4<sup>e</sup> année ESP A2023** » (dépôt initial de la thèse pendant la 4<sup>e</sup> année de doctorat ou avant).

## Dépôt de la demande

### RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT :

1. Contacter son unité académique (département, école ou faculté) afin de connaître la date limite pour y déposer son dossier de candidature complet;
2. Compléter sa demande BFED 5<sup>e</sup> année ESP A2023 via le [portail des bourses](#);
3. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
4. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
5. Envoyer par courriel à sa directrice, directeur de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin de pouvoir téléverser son formulaire de recommandation;
6. Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses une fois le dossier rempli **avant la date limite du 26 juin 2023, 13 h.**
7. Uniquement après avoir soumis votre candidature dans le portail des bourses, faire une copie de sa candidature complète (formulaire, relevé de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique **avant la date limite fixée par celle-ci**;

### RESPONSABILITÉ DE L'UNITÉ<sup>1</sup> :

Le formulaire de recommandation de la directrice, directeur de recherche doit demeurer confidentiel. La directrice, directeur de recherche doit téléverser son formulaire dans le portail des bourses selon les instructions fournies par la personne candidate et l'envoyer à l'unité responsable de la présélection. De ce fait, pour être en mesure d'évaluer le dossier de candidature selon les critères d'évaluation donnés, l'unité est responsable de réclamer le formulaire de recommandation à la directrice, directeur de recherche.

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir à chaque unité (via leur BAL partagée), la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
2. L'unité doit réclamer le formulaire de recommandation à la directrice, directeur de recherche.
3. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
4. L'unité recommande aux ESP un maximum de 3 dossiers ordonnancés (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, au plus tard le 17 juillet 2023, 13 h par courriel à [regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca).
5. Aviser les personnes candidates de la présélection départementale qu'elles soient recommandées ou non aux ESP.

---

<sup>1</sup> Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

## Critères d'évaluation

1. Qualité du dossier académique de la personne candidate selon les activités académiques et les résultats consignés dans le relevé de notes (50 %)
2. Besoin financier (30 %)
3. Faisabilité du plan de travail mensuel (10 %)
4. Recommandation de la directrice, directeur de recherche (10 %)

## Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréates, lauréats.

La bourse d'une valeur maximale de 12 000 \$ est versée en trois parties :

- 35 % à l'octroi
- 35 % à mi-parcours
- 30 % au dépôt initial de la thèse

Les conditions de maintien et de paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiantes, étudiants, directrices, directeurs de recherche et unités d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours à la fin du mois d'août 2023.

## Date limite

1. Contacter votre département pour connaître la date limite interne
2. La date limite pour SOUMETTRE votre dossier de candidature dans le portail des bourses est **le 26 juin 2023, 13 h.**

Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

**Informations supplémentaires :** Régis Harvey  
Technicien en administration  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230  
Montréal, QC H3T 1J7  
Tél. : 514 343-6111, poste 37363  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)